



Avis d'audience par écrit

Le 15 mai 2019

Réf. 2019-H-104

En juin 2019, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires pour étudier une demande d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) concernant l'approbation de la révision du Plan intégré de mise en œuvre de la centrale nucléaire de Darlington. La centrale de Darlington est située dans la municipalité de Clarington (Ontario).

Dans sa demande, OPG propose des solutions de rechange pour cinq points du Plan et réclame des prolongations pour la date d'achèvement de trois de ses composantes. Comme le Plan fait partie du fondement d'autorisation de la centrale de Darlington, OPG doit demander à la Commission d'approuver les changements souhaités.

En vertu de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera des mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites des membres du public. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande d'OPG.

Conformément à la règle 19 des Règles, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission dans sa prise de décision sont invitées à présenter par écrit des commentaires sur la demande d'OPG. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission d'ici le **10 juin 2019** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **La demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Tous les mémoires peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN seront accessibles à partir du site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Secrétariat, après le **15 mai 2019**.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et fourni sur demande.

Pour en savoir plus :

Agente principale du tribunal, Secrétariat

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)